

<https://www.snetap-fsu.fr/Le-SNETAP-FSU-interpelle-la-DGER-concernant-le-plan-de-lutte-contre-le.htm>
↓



Le SNETAP-FSU interpelle la DGER concernant le plan de lutte contre le harcèlement scolaire

- Pédagogie - VIE SCOLAIRE -
Date de mise en ligne : lundi 23 octobre 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Dernière minute : le plan du Ministère de l'agriculture paraît le 9 novembre (journée phare consacrée à la lutte contre le harcèlement). On s'étonnera, regrettera que la plupart des mesures (non discutées dans les instances) parlent d'une mise en oeuvre sur l'année scolaire voire en 2024, rappelant les manques pour notre système éducatif.

La formation des personnels de l'enseignement agricole public est une urgence et un préalable et sur ce genre de sujet, la communication non suivie d'effets et de moyens est la pire des choses. Les moyens consacrés à ce plan doivent être à la hauteur. Nombre d'équipes éducatives dans les établissements (et dans les [DRAAF](#) et à la [DGER](#)) sont investies mais la précipitation notamment sur la mise en place de l'enquête auprès des élèves ET leur traitement renvoyé, dans certains établissements, aux seuls professeurs principaux n'est pas entendable. Cette lutte contre le harcèlement, lourde en importance et en charge de travail doit être mise en oeuvre par des équipes formées, reconnues. Le SNETAP-[FSU](#) a d'ores et déjà interpellé la DGER à ce sujet.

Paris, le 23 octobre 2023,

À Monsieur FESNEAU
Ministre du MASA

Monsieur le Ministre,

Lors de la bilatérale de rentrée du 28 août 2023, sur le plan gouvernemental contre le harcèlement scolaire acté par la Première Ministre en juin 2023, nous avons indiqué notre souhait d'avoir la garantie du plein engagement de notre Ministère sur ce champ et des modalités pratiques envisagées dans notre réseau, de la [DGER](#) aux [DRAAF-SRFD](#) jusqu'aux [EPL](#).

Vous aviez confirmé que les travaux étaient engagés en ce sens. Le Directeur Général avait annoncé le déploiement d'un plan de lutte contre le harcèlement scolaire à destination des équipes, propre à l'Enseignement Agricole mais enrichi des toutes dernières dispositions portées par l'Éducation Nationale. Une intensification des outils d'intervention et d'accompagnement sur le harcèlement et sa gestion dans un établissement, en lien avec le prestataire N°1 de l'anti-harcèlement, était au programme de la DGER.

Un kit comprenant une offre de webinaires dédiés, un temps spécifique d'appropriation des mesures de lutte contre le harcèlement pour les Conseils d'Administration de chaque [EPLFFPA](#), des éléments pertinents pris également dans les boîtes à outils d'autres ministères (en particulier du côté du déploiement du programme pHARe de l'[EN](#) au lycée), était en cours de finalisation.

" Le plan interministériel de l'[EN](#) prévoit des mesures telles que la désignation de coordinateurs harcèlement dans tous les établissements scolaires via le dispositif pHARe, la formation de tous.tes les enseignant.es, personnels d'éducation, [AESH](#), la mise en place de cours d'empathie, etc.. Quelle transposition concrète dans l'[EAP](#) ?

" La journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire se déroulera le jeudi 9 novembre, soit au retour des vacances de la Toussaint : quelle communication et quelle organisation dans l'EAP ?

Le SNETAP-FSU interpelle la DGER concernant le plan de lutte contre le harcèlement scolaire

À cet effet, nous réitérons notre souhait que cette lutte contre le harcèlement scolaire, affichée comme une priorité, soit plus volontariste et dotée de véritables moyens pérennes et fléchés.

Post-scriptum :

Plusieurs notes de services sont parues le 2 novembre (pendant les vacances) et le plan ministériel paru le 9 novembre :

- <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2023-685> elle fixe un cadre en matière de sensibilisation, de prévention, d'accompagnement, et des ressources sur les phénomènes de harcèlement et de cyber harcèlement dans l'enseignement agricole
- processus de traitement des signalements et de traitement des situations de harcèlement et de cyber-harcèlement : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2023-686>
- le plan du Ministère de l'Agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-dactions-contre-le-harcelement-scolaire-et-le-cyber-harcelement-dans-lenseignement-agricole> paru le 9 novembre !